

**COMMUNE DE PORT- VENDRES**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 9 DECEMBRE 2022**

---oo00oo---

L'an deux mille vingt-deux et le neuf décembre à dix heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Grégory MARTY, Maire.

**Date de la convocation :**

Le 2 décembre 2022

**Nombre de Conseillers**

**Municipaux en exercice :**

27

**Nombre de Conseillers**

**Municipaux présents**

**ou représentés :**

27

**Étaient présents :**

M. MARTY, Mme HECQUET, M. NETTI, Mme VILVET,  
M. BELLET, Mme SERRE, M. ASTIE, Mme GUILLOUET-  
GELYS, M. RASTOLL, Mme CHACON, Mme RICO,  
Mme ALBAREDE, M. BLIN, Mme MARTELL,  
Mme RASTOLL, M. MARIA, Mme RUIZ,  
Mme CRIADO, Mme ALABAU-DAIDER,  
Mme CARRERAS-MARTOS, Mme DESSEILLES

**Procurations :**

M. CATALAN	à	M. NETTI
M. FERNANDEZ	à	Mme HECQUET
M. MUCCHIELLI	à	M. MARTY
M. BLAY	à	Mme SERRE
M. BELTRA	à	Mme VILVET
M. LENFANT	à	Mme CARRERAS-MARTOS

**TRAME UNIQUE**

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame Monique SERRE est nommée Secrétaire de séance.

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE  Département des  Pyrénées-Orientales  Commune de PORT- VENDRES  Séance du Conseil Municipal  9 décembre 2022  Trame Unique</p>	<p>CLASSEMENT ISSU  DE LA  NOMENCLATURE  « ACTES »  3.1</p>	<p>DELIBERATION  MUNICIPALE  N°71</p>
<p><b>OBJET : INTÉGRATION D'ŒUVRES ARTISTIQUES AU PATRIMOINE COMMUNAL</b></p>		

Monsieur le Maire,

**INFORME** les membres de l'Assemblée Municipale que dans le cadre de son projet de développement Culturel, la Commune de Port-Vendres propose un programme annuel global et pluridisciplinaire : découverte des musées et du patrimoine, projets cinématographiques et théâtraux, résidences d'artistes, spectacles vivants, rencontres artistiques, etc.

**INDIQUE QU'**au cœur de la Galerie du « Pavillon des Arts » à la Caserne du fer à cheval, des expositions ont été accueillies de juin à septembre 2022, afin de permettre à tous les publics de découvrir gratuitement le travail d'artistes locaux, nationaux et internationaux.

**PRECISE QU'**en contrepartie de cette invitation, les artistes font don à la Commune d'une des œuvres exposées.

**PROPOSE** d'inscrire ces œuvres dans la liste du patrimoine communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DECIDE,**

**D'ACCEPTER** la donation de deux œuvres artistiques,

**DE LES INTEGRER** dans l'inventaire du patrimoine communal culturel.

**Madame Manon RAUPP « MadaRésidences Secondaires »**

Expo Mardi 20 septembre au Dimanche 02 octobre 2022

Don de deux tableaux : Bâdgir (24x29,7cm)



Accusé de réception en préfecture  
066-216601484-20221209-DCM71-2022-DE  
Date de télétransmission : 19/01/2023  
Date de réception préfecture : 19/01/2023

/2022

